



PROPOSITIONS PAYSANNES DE RÉFORME FONCIÈRE AU SÉNÉGAL

**Forum international: Les exploitations familiales agricoles sont les
principales pourvoyeuses de nourriture et de richesses en Afrique de l'Ouest
*20-22 Novembre 2012 , CICES Dakar - Sénégal***



PLAN

- 1. Contexte et justification**
- 2. Finalité d'une réforme foncière pour les paysans**
- 3. Propositions paysannes de réforme foncière**





CONTEXTE ET JUSTIFICATION

- La préfiguration d'une réforme foncière au profit des détenteurs de capitaux :
 - Proposition de la Commission de Réforme du droit de la terre : Création de vastes zones d'investissements intensifs immatriculées dans le domaine privé de l'État qui pourra céder des droits réels aux gros investisseurs ;
 - Programmes agricoles (GOANA, plan biocarburant)
 - Stratégies d'appui aux investisseurs privés (APIX, ANREVA)
 - Transfert du dossier sur la réforme foncière au niveau du Ministère de l'économie et des finances (DGID)
- L'accaparement des terres agricoles
- Discours de politique générale du premier ministre





FINALITÉ D'UNE RÉFORME FONCIÈRE POUR LES PAYSANS :

1. Reconnaissance aux exploitations familiales agricoles des droits fonciers réels pour garantir la sécurité foncière des paysans et faciliter la transformation de l'agriculture familiale. Égalité de droits entre les citoyens des villes et ceux des campagnes ;
2. Promotion de l'investissement dans l'agriculture : La sécurisation foncière des exploitations familiales et des entreprises agricoles doit encourager l'investissement, faciliter l'accès au crédit et accroître la productivité





FINALITÉ D'UNE RÉFORME FONCIÈRE POUR LES PAYSANS

3. Création d'une fiscalité foncière assurant aux communautés rurales les ressources financières nécessaires pour une application effective de la législation foncière, la gestion durable des ressources naturelles et la fourniture de services publics

4. Réponse aux besoins fonciers découlant de l'urbanisation et d'autres formes d'activités économiques. Le transfert des terres devra se faire sur la base d'une juste compensation pour les paysans concernés

5. Renforcer les capacités et le rôle des conseils ruraux dans la gestion du foncier et des autres ressources naturelles





PROPOSITIONS PAYSANNES DE REFORME FONCIÈRE

Pour les terres affectées du domaine national :

- 1. Reconnaître un droit foncier réel différent du titre foncier à tous les exploitations familiales et autres titulaires actuels d'un droit d'usage qui garantit une sécurité;**
- 2. Créer les conditions d'une transmissibilité et d'une cessibilité encadrée de la terre ;**
- 3. Prévoir un dispositif de régularisation ou de reprise des terres illégalement affectées;**
- 4. Créer une taxe d'aménagement sur les terres ayant été aménagées sur des fonds publics**





PROPOSITIONS PAYSANNES DE REFORME FONCIÈRE

Pour les terres non affectées du domaine national :

1. **Elaborer une législation portant de façon spécifique sur le foncier pastoral ;**
2. **Créer des comités villageois de gestion de terroirs**

Pour les outils de la gestion foncière et des ressources naturelles :

1. **Mettre en place des plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS) ;**
2. **Mettre en place un cadastre dans les communautés rurales;**
3. **Créer un fonds national d'aménagement foncier et de remembrement**
4. **Développer les contrats d'exploitation des ressources naturelles dans le cadre de chartes foncières locales**





Lotissement CICES Lot n° 58A - BP : 249 – Dakar RP -
Tel. : (221) 33 827.74.53 – Fax: (221) 33 827 70 88
email : cncr@cncr.org - Site web: www.cncr.org

MERCI DE VOTRE ATTENTION

